



Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 11 avril 2024

L'an 2024 et le 11 avril à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 4 avril 2024.

Date de la convocation : 4 avril 2024

Date d'affichage : 4 avril 2024

Délibération N° 11-04-2024 / N°78

Étaient présents les membres en exercice :94

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Dominique Coppin, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, René Pruvost, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Iooos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 10

Membres votants : 108

Absents : Florence Dambreville, Yves Petit, Christian Delambre, Jean Bridel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Eric Caron.

Absents suppléés :Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Patrick Dekeyser suppléé par Matthieu Cardon, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Jean -Marc Cuvillier ayant donné procuration à Guy Vasseur, Patrick Nepveu ayant donné procuration Serge Leu, Patrick Zakrent ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Raymond Wacheux, Magalie Jonard ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Roland Descamps ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Joel Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux,

Secrétaire de séance : Arnaud Ricq

Titre de la délibération : Avenant n°1 à la convention pour la Distribution et le traitement des eaux usées aux abonnés situés sur le territoire de la Commune de DUISANS et desservis par les réseaux de la Communauté Urbaine d'Arras Rue Willy Brandt Parc des Bonnettes à Duisans

Le Président fait part du dépôt d'un permis de construire au niveau de la zone des Bonnettes à Duisans à côté des enseignes Auchan Drive et Norauto en vue de la construction d'une station de lavage de véhicules. A cette fin, le pétitionnaire a exprimé son souhait de disposer d'un raccordement des eaux usées de la station au réseau public de collecte.

L'ex-Communauté de Communes La Porte des Vallées, à laquelle s'est substituée la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, a signé en 2016 une convention avec le Syndicat des Eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe, la Société des Eaux du Grand Arras, la mairie de Duisans et la Communauté Urbaine d'Arras confiant à cette dernière la gestion du service public d'assainissement et d'eau potable de cette zone et plus particulièrement la zone commerciale des Bonnettes réalisée par la SARL La Briqueterie (parcelles ex-ZB 10 à 15).

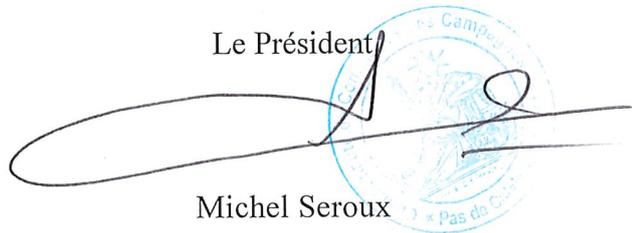
Cette convention n'incluait pas les parcelles occupées par les enseignes Auchan Drive, Norauto et la future station de lavage.

Monsieur le Président propose d'établir un avenant à ladite convention avec ses signataires initiaux afin d'étendre le périmètre aux parcelles occupées par ces deux enseignes et la future station de lavage et de permettre ainsi le traitement des eaux usées générées par ces entreprises (cf avenant joint à cette délibération).

Suite à l'avis favorable du bureau du 3 avril 2024, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à :

- signer ledit avenant
- mener toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents inhérents à cet avenant.

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 19/04/2024 et publication ou notification du 19/04/2024

